**Compte-rendu de la réunion de rentrée du jeudi 13/9**

**I – Le fonctionnement de l’école**

* **Présentation de l’équipe :**

PS : Mme Roussin Mélanie

MS-GS : Mme Lévy Camille

MS-GS : Mme Gosset Stéphanie

CP-CE1 : Mme Rouxel Sylvie

CE1-CE2 : Mme Chevallier Anaïs

CE2-CM1 : Mmes Lougnon Caroline (lundi, mardi et 1 mercredi sur 2) et Rungette Manon (jeudi, vendredi et 1 mercredi sur 2)

CM1-CM2 : M Uhel Nicolas et Mme Ravenel Aurélie (directrice).

Pour prendre rdv avec Mme Ravenel merci de favoriser la journée du lundi. Vous trouverez à l’entrée de l’école sur le panneau d’affichage un trombinoscope des personnes qui composent l’école ou que vous pouvez être amenés à rencontrer.

* **Horaires :**

*Accueil :*

* 8h50 : dans les classes le matin.
* 13h10 : pour la sieste des PS-MS.
* 13h35 : dans la cour l’après-midi.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lundi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h |
| Mardi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h  |
| Mercredi  | 9h00 – 12h00  |  |
| Jeudi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h |
| Vendredi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h |

*Les récréations* :

Du CP au CM2 sont : 10h15 – 10h30 et 15h00 – 15h15

MS-GS : 10h30-11h00 et 15h20 – 15h40

Merci d’appeler durant ces horaires en cas de besoin.

**Absentéisme (**circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014 **):**

Toute absence doit être justifiée (de préférence par un appel téléphonique le matin et par un mot sur le cahier de correspondance).

Dès la première absence non justifiée un entretien sera demandé avec les parents.

A partir de 3 demi-journées dans un mois une équipe éducative sera réunie.

A partir de 4 demi-journées dans un mois un signalement sera fait auprès du Directeur Académique.

**Sécurité :**

2 exercices incendies sont réalisés dans l’année (un où les élèves sont prévenus et un inopiné).

Document Unique d’Evaluations des Risques : DUER, c’est un document qui reprend toutes les règles et les normes de sécurité. Il est revu chaque année, en cas de souci, le syndicat scolaire est informé.

Plan Particulier de Mise en Sûreté : PPMS, un plan qui est déclenché en cas de risques majeurs (climatiques, industriels). Un exercice est pratiqué chaque année d’environ 1/2h où les enfants sont confinés avec le personnel de l’école. Le but étant de se préparer à la gestion d’une situation de crise.

**Médicaments :**

Nous ne pouvons pas donner les médicaments, sauf dans le cas de pathologie avec un traitement régulier. Dans ce cas un P.A.I. (Projet d’accueil Individualisé) est rédigé. Si c’est pour un temps réduit, par exemple après une hospitalisation un PAIS (simplifié) sera fait.

 **– Pédagogie :**

Les programmes : Les programmes de tous les cycles sont consultables sur le site education.gouv.fr

Le projet d’école : il est élaboré par les enseignantes, définit les grands axes de travail en fonction des priorités nationales sur 3 années en tenant compte des difficultés des élèves, de leurs besoins et en s’appuyant sur les évaluations. Nos principaux axes s’orientent vers l’acquisition et le réinvestissement du vocabulaire, la citoyenneté (notamment avec la mise en place dès cette année d’un conseil d’élèves qui sera composé de 2 délégués de chaque classe, 2 élèves en GS pour la maternelle et qui sera réuni une fois par mois). Le but étant de donner de l’autonomie, de responsabiliser les élèves, de coopérer, d’apprendre à résoudre des conflits pour mieux vivre ensemble.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires : Elles ont lieu le lundi et mardi 16h15 à 16h45 (sur des périodes de 4 à 6 semaines. ce ne sont pas les mêmes groupes. Elles ont pour but d’aider des enfants en difficultés à un moment donné. Cette année, sur directive de l’inspection académique, ne sera travaillée que la lecture.

Les enfants devront être récupérés par leurs parents pour les enfants qui prennent le bus car le bus part plus tôt cette année. Vous aurez un document pour chaque période que vous devez signer en donnant ou non votre accord.

Natation : Cette année, afin d’assurer une continuité des apprentissages, ce sont les CE1 qui iront à la piscine. Ils se rendront à la piscine de Vassy les lundis et mercredis de 10h30 à 11h30 à partir du retour des vacances de Pâques et ce jusqu’à la fin de l’année.

**Nous lançons un appel à tous les parents qui souhaitent et peuvent passer l’agrément piscine pour encadrer un groupe d’élèves dans le bassin. Merci de vous manifester même si votre enfant n’est pas concerné cette année.**

Le conseil d’école se réunit 3 fois par an : Mardi 6 novembre de 18h00 à 20h00

 Mardi 5 mars 18h00 à 20h00

 Mardi 4 juin de 18h00 à 20h00

Il réunit : les élus des 3 communes, dont le Président du Syndicat Scolaire, l’équipe enseignante, l’Inspectrice de l’Education Nationale, le RASED (réseau d’aide spécialisée aux élèves en difficulté) éventuellement et les représentants des parents élus.

Le rôle du conseil d’école est de voter le règlement intérieur, adopter le projet d’école, donner son avis sur la restauration scolaire, l’hygiène, la sécurité, les équipements, les activités post et péri-scolaires...

Les comptes-rendus des conseils d’école seront affichés et mis en ligne sur le site de l’école, ou distribués sur support papier sur demande.

Les élections des représentants de parents d’élèves auront lieu le vendredi 12 octobre (par correspondance ou au bureau de vote qui se tiendra à l’école). Un tutoriel accompagnera le matériel de vote qui sera mis dans le cahier de correspondance de votre enfant.

Tout parent ayant l’autorité parentale est électeur et éligible.

Il faut un minimum de 5 représentants et un maximum de 10. Au-delà une deuxième liste sera constituée (avec un ordre préférentiel). Vous pouvez dès à présent et jusqu’au septembre déposer votre candidature (auprès de la directrice).

Les représentants de parents élus effectuent le lien entre les parents et l’école.

Les questions des parents doivent nous être rendues 15 jours avant le conseil d’école pour être intégrées comme point à aborder. Cette année pour faciliter la communication entre les parents et les parents élus nous proposons de mettre un en place un trombinoscope avec les numéros de téléphone ou par mail.

OCCE : C’est Mme Rungette qui assure la gestion de la coopérative scolaire. La cotisation des familles permet de participer à des activités pédagogiques telles que : cinéma, théâtre, spectacles… Mais aussi l’adhésion à l’OCCE14.

Les recettes viennent des cotisations des familles et de la vente de produits divers (photos de classe, CD, DVD, restauration lors du spectacle de fin d’année, mugs l’an passé).

Les dépenses sont les sorties, la cotisation pour adhérer à l’OCCE, les abonnements bibliothèque, achats de livres…

Cette année une somme sera attribuée aux représentants des différentes classes pour l’achat de matériel dans la cour. Puisqu’un conseil d’élèves sera constitué dans chaque classe élémentaire et deux représentants de GS pour les maternelles.

**II – Syndicat Scolaire**

Mme Fabienne Martin présente le règlement de cantine, de bus et le fonctionnement de la garderie. Les règlements du bus et de la restauration scolaire sont établis par le syndicat scolaire. Un tableau a été mis en place pour une meilleure application du règlement.

Si vous avez des questions merci de vous adresser à la secrétaire à la mairie de Le Tourneur ou à M. Deliquaire.

Deux services de restauration sont assurés le midi. Les menus sont affichés et mis dans les cahiers de correspondance pour les PS et nouveaux arrivants. Des serviettes sont distribuées à chaque début de repas aux enfants et sont lavées chaque jour.

**Cette année plus que jamais en raison des préfabriqués, le stationnement est strictement interdit devant l’entrée de l’école** **ainsi que la circulation**, cette voie est réservée aux bus, aux livraisons et aux services d’urgence. Le parking se trouve devant le stade de football.

Un centre aéré accueille les enfants avec un ramassage organisé le mercredi midi.(s’inscrire auprès de la communauté de communes)

**III – Associations**

**USEP :** USEP : Mmes Rouxel et Martin se proposent d’encadrer à nouveau ces activités pour le cycle 3 (CM1/ CM2) si des parents bénévoles peuvent se joindre à elles, notamment pour le transport jusqu’aux lieux de rencontres. Un questionnaire va permettre de déterminer le nombre d’enfants intéressés. Les dates de rencontres vont être communiquées ultérieurement car elles ne sont pas connues à ce jour. Mme Rouxel rappelle que lorsqu’un enfant s’inscrit il s’engage à participer toute l’année et pas seulement en fonction des rencontres.

**APE :**

Elle est composée d’un bureau élu et organise diverses actions pour financer les projets de l’école. Nous saluons le dynamisme de l’association et tous les parents pour leur participation. Mmes Louvel et Rousseau présentent l’association et nous informeront prochainement via les cahiers de liaison de la date de la prochaine réunion.

**Association des jonquilles :**

La directrice présente la composition du bureau et rappelle que les bénéfices de la manifestation sont reversés à l’école pour l’achat de jeux à noël.

**C.L.A.S (Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité) :**

M Onraed Dominique présente le dispositif : il s’agit d’aider les enfants en entrer dans leur métier d’élèves et d’accompagner les parents dans la gestion des devoirs.

L’aide se déroule en 2 temps :

* Une aide méthodologique et des devoirs.
* Un atelier d’ouverture culturelle.

Le coordinateur de ce dispositif est Julien Prudence de la commune nouvelle.

Les adultes bénévoles qui encadrent ce dispositif sont Mmes Falguières Edwige et Dupré Noëlle ainsi que Dominique Onraed.

**M Onraed lance un appel à tous les parents qui peuvent devenir bénévoles**, leur expliquant qu’il n’y a pas besoin de formation spécifique. Il s’agit en fait d’accompagner les enfants tout comme on peut le faire pour ses propres enfants.

**IV– Divers**

La photo de classe aura lieu le lundi 24 septembre.

Tous les enfants doivent être assurés pour pouvoir participer aux sorties scolaires.

Des abonnements pour des livres ou journaux sont à votre disposition dans le hall de l’école, merci de nous remettre le formulaire et le paiement si vous êtes intéressés, l’école se chargera de les envoyer. Ceci vous permet de bénéficier de tarif préférentiel et permet parfois à l’école d’obtenir des abonnements ou des livres gratuits, qui viennent enrichir notre bibliothèque.

Vous pouvez consulter le site de l’école sur lequel vous trouverez différentes informations : Compte-rendu du conseil d’école/réunions/sorties scolaires/projets, des informations de l’APE et du syndicat scolaire…

 Merci

Cordialement

L’équipe enseignante